



Une autre façon de communiquer

**COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

L'abolition des commissions scolaires = l'abolition des droits des EHDA?

Montréal, le 11 février 2020 — Comme tous les organismes qui se préoccupent de faire reconnaître les droits des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la Fédération québécoise de l'autisme est choquée que le projet de loi 40 ait été adopté sans qu'aucun amendement ne soit fait pour assurer une représentation effective de ces élèves. La disparition des commissions scolaires équivaut à la disparition de la « voix » des élèves en difficulté.

Le gouvernement Legault n'a aucunement tenu compte des demandes faites par de nombreux organismes. Les parents des élèves HDAA qui avaient une place réservée ne pourront plus compter sur cette place dans les conseils d'administration des nouveaux centres de services. Le lien qui existait entre le comité EHDA et l'instance principale de gouvernance est définitivement rompu.

Après que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ait conclu en 2018 que les atteintes au droit à l'égalité des élèves HDAA étaient toujours présentes, ce sont maintenant leurs représentants qui perdent la possibilité de défendre leurs droits et de faire valoir leurs besoins. Ils n'ont plus leur place à l'instance décisionnelle.

- 30 -

Pour renseignements : Jo-Ann Lauzon
Fédération québécoise de l'autisme
514 270-7386 / communication@autisme.qc.ca

La Fédération québécoise de l'autisme est un regroupement provincial de plus de 70 organismes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste et ceux de sa famille et de ses proches.